

PHOTO	<b>FICHE D'INSCRIPTION</b>	
	<b>ANNÉE 2025-2026</b>	
	30150 SAINT GENIES DE COMOLAS <a href="mailto:countrydream.m@gmail.com">countrydream.m@gmail.com</a> Président : Martin Gilbert : 06 64 65 73 01 Animatrice : Conil-Martin Magali : 06 72 72 97 15 Chargé des inscriptions : Mas Michel : 06 77 97 83 70	

**2 cours d'essai sont offerts avant l'inscription**

<b>ADHERENT</b>	NOM – PRENOM		DATE DE NAISSANCE
	ADRESSE		
	CP VILLE		Tél :
	E-MAIL		N° Licence :

<b>DOSSIER</b>	<b>Merci de RAMENER LE DOSSIER COMPLET AU CLUB (Les documents demandés sont obligatoires)</b>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> La fiche d'inscription dûment remplie et signée</li> <li><input type="checkbox"/> 1 certificat médical attestant de votre aptitude à pratiquer la danse</li> <li><input type="checkbox"/> Pour un renouvellement de licence de moins de 3 ans : remplir un questionnaire de santé (si vous avez répondu « oui » à une demande du questionnaire le certificat médical est obligatoire)</li> <li><input type="checkbox"/> 1 photo d'identité (nom et prénom au dos)</li> </ul>	<b>IMPORTANT</b> Aucun entrainement ou cours ne sera possible sans certificat médical.	

<b>COTISATION</b>	<b>Coût de l'activité principale – COUNTRY DREAM</b> (pour une année de septembre à septembre, avec licence à la fédération)		Activité associée : Danse en ligne <b>SQUARE DANCE</b>	Les deux activités coût total
	★ 1 personne	<b>85 €</b>	<b>20 €</b>	<b>105 €</b>
	★ 2 personnes mariées/pacsées/concubinage sous le même toit	<b>150 €</b>	<b>30 €</b> <b>15 €</b> si un seul fait l'activité associée	<b>180 €</b> <b>165 €</b>

<b>PAIEMENT</b>	<b>PAIEMENT</b>		
	Pour l'activité principale : chèque à l'ordre de COUNTRY DREAM Pour l'activité associée : SQUARE DANCE, chèque à l'ordre d'OCCITANIA SQUARE DANCE		
	Il est possible de régler en espèce (en intégralité à l'inscription) ou en 3 fois par chèque (encaissé par trimestre)		

<b>RESERVE à ASSOCIATION : Emetteur du chèque :</b>			
Montant chèque n°1 :	n°	ESPECE :	
Montant chèque n°2 :	n°		
Montant chèque n°3 :	n°		
Je déclare avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur sur le site des associations, et m'engage à les accepter dans leurs intégralités et sans réserve dans leurs dispositions			
Date		Signature adhérent	

# HORAIRES ET LIEUX DES ACTIVITES

## COUNTRY DREAM :

<https://www.country-dream.com/>

DANSES EN LIGNE



MARDI	Débutants – Novices - Inter : 18h00 – 20h15	salle du Centre de Loisirs Saint Geniès de Comolas
JEUDI	Révisions 18h00 - 19h15	salle du Centre de Loisirs Saint Geniès de Comolas

## SQUARE DANCE :

<https://www.occitaniasquaredance.com/>



LUNDI	19H30-21H Planning en début de saison ou 18H00-20H00	Salle du Mille club LAUDUN ou salle de Saint Geniès
JEUDI	19h15-20h30	salle du Centre de Loisirs Saint Geniès de Comolas

Suivant les inscriptions, les horaires des cours peuvent être modifiés  
Il sera appliqué le protocole sanitaire en vigueur

L'animatrice déterminera la date et le maintien des cours pendant les vacances scolaires.

### Fonctionnement des cours. (Extrait du Règlement intérieur)

Respecter les horaires de cours.

Accompagner les enfants jusqu'à la salle de cours et s'assurer de la présence de l'animatrice.

En cas d'absence de l'animatrice, les parents doivent récupérer leurs enfants.

Il ne sera pas accepté de membre de moins de 8 ans.

Pour les enfants entre 8 et 12 ans, la présence d'un des parents est obligatoire pendant le cours.

Les parents autorisent l'adhérent mineur de plus de 12 ans à participer aux sorties et déchargent l'association de toutes responsabilités suite à un accident dont elle ne serait pas responsable.

Les parents donnent aux responsables de l'association l'autorisation de prendre les mesures nécessaires en cas d'urgence

Une tenue correcte est exigée. Les chaussures (les talons aiguilles, claquettes, tongs...) ne tenant pas le pied complètement, sont strictement interdites pendant les cours.

L'Association COUNTRY DREAM dégage toute responsabilité pour les accidents survenant dans la salle et hors de la salle de cours, si les consignes ne sont pas respectées.

Signaler les problèmes médicaux à l'animatrice.

L'adhérent donne pouvoir au président et au trésorier de signer sa licence en cas d'oubli de sa part.

L'inscription n'est définitive qu'après accord de l'animatrice suite à la période d'essai, dans le cas contraire votre dossier vous sera rendu.

En cas de réclamation un courrier motivé devra être adressé au président de l'association.